CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017
SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

OBJET

CPER 2015-2020 : Rectorat pour Ecole Centrale de Marseille : restructuration et mise aux normes des bâtiments Jetée et Equerre.

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche Service de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche 1.22.57

PRESENTATION

Le contrat de plan 2015-2020 a été signé par l'Etat et la Région Provence Alpes côte d'Azur le 29 mai 2015. Le Conseil Départemental a choisi de soutenir dans le cadre d'une convention départementale d'application du contrat de plan Etat-Région par délibération n°71 du 21/10/2016 plusieurs projets dont celui de restructuration de l'Ecole Centrale. Il affirme ainsi son soutien en faveur du renforcement de l'attractivité des campus du territoire.

Cette opération partenariale a fait l'objet d'une programmation au Comité de Programmation Technique du CPER 2015-2020 et le dossier d'expertise a été validé en date du <u>30 Octobre</u> 2015.

L'objectif est de participer à la consolidation des pôles d'excellence de haut niveau scientifique, d'accompagner les restructurations des filières d'enseignement supérieur et de recherche du territoire, et ainsi d'offrir aux acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche des campus attractifs et fonctionnels.

Objet

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente la demande de subvention du Rectorat pour l'Ecole Centrale de Marseille (ECM) d'un montant de 1 200 000 € TTC, afin de financer la restructuration et mise aux normes des bâtiments Jetée et Equerre de l'Ecole Centrale de Marseille.

Restructuration et mise aux normes des bâtiments Jetée et Equerre de l'Ecole Centrale de Marseille (ECM) site de Château-Gombert.

Centrée sur le diplôme d'ingénieur centralien généraliste, l'offre de formation de l'école est en plein développement. Son élargissement répond en tout premier lieu à la nécessité d'accroître la notoriété et l'attractivité de l'école, et d'améliorer les conditions de travail du personnel de l'école en regroupant les services dans un même bâtiment.

Afin d'arriver à ses ambitions, le patrimoine de l'école centrale doit être plus rationnel, plus lisible, plus attractif, et plus performant en terme de service rendu à la fois à la formation et aux services supports ou centraux de l'établissement.

Dans cet objectif, les travaux seront les suivants :

- 1/ <u>Pour le bâtiment Jetée</u> : Réhabilitation des niveaux 1 et 2, de la toiture et traitement (dont protection solaire) de la façade. Embellissement léger des niveaux -1 et RDC de façon à regrouper la direction et l'ensemble des services administratifs. Surface réhabilitée : 1 439 m², budget 5 M€environ.
- 2/ <u>Pour le bâtiment Equerre</u> : Réaménagement des espaces libérés au sein des Equerres 1 et 2 en lien avec le grand amphithéâtre pour y créer le **MC²**: Marseille Creativity Center, incluant notamment un Fab-Lab. Surface réaménagée : 3 735 m², budget 7 M€ environ.

Les travaux envisagés correspondent à une restructuration lourde comprenant :

- Le décloisonnement, le cloisonnement, le désamiantage et la reprise des sols, des murs et plafonds.
- Le rafraichissement des surfaces non restructurées.
- La réfection du clos couvert avec notamment la mise en place de brise soleil sur la façade sud et l'intervention sur les menuiseries extérieures.
- Les mises aux normes nécessaires.

Le montant global de l'opération s'élève à 12 000 000 € TTC. La participation du Département serait de 1 200 000 €TTC soit 10%.

Une fiche technique et financière est jointe au présent rapport.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche, je vous demande de bien vouloir :

- approuver la demande de subvention du Rectorat en faveur de l'Ecole Centrale de Marseille pour un montant de 1 200 000 €TTC pour l'opération de restructuration et mise aux normes des bâtiments Jetée et Equerre dans le cadre du <u>CPER 2015-2020</u>,
- approuver la convention jointe au rapport et autoriser sa signature,
- approuver le montant de l'affectation, comme indiqué en annexe du rapport,

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget Départemental.

En cas d'avis favorable de votre part, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

PROJET RESTRUCTURATION ET MISE AUX NORMES DES BATIMENTS JETEE ET EQUERRE DE L'ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE CPER 2015-2020.

Maître d'ouvrage	RECTORAT pour L'ETAT
Représentant	Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côtes- d'Azur : M. Stéphane BOUILLON Le recteur de L'Académie d'Aix-Marseille Chancelier des universités : M. Bernard BEIGNIER
Pour le compte	Ecole Centrale Marseille Pôle de l'Etoile – Technopôle de Château-Gombert 38 rue Frédéric Joliot-Curie 13451 MARSEILLE cedex 13 Directeur: M. Frédéric FOTIADU
Montant sollicité	1 200 000 €TTC
Montant total du projet	12 000 000 €TTC
Mesure	CPER 2015-2020, volet immobilier
Objet	Restructuration et mise aux normes des bâtiments Jetée et Equerre de l'Ecole Centrale de Marseille.
Lieu d'exécution du projet	Ecole Centrale Marseille Pôle de l'Etoile – Technopôle de Château-Gombert 38 rue Frédéric Joliot-Curie 13013 MARSEILLE

PLAN DE FINANCEMENT (CPER 2015-2020)

FINANCEURS	MONTANTS en €TTC
ETAT	2 800 000
REGION	3 000 000
Métropole AMP	5 000 000
CD13	1 200 000
TOTAL	12 000 000

Proposition de subvention du Conseil départemental : 1 200 000 €TTC soit 10% du projet.